

président de la Corporation de développement du Canada, a déclaré que, si sa société ne peut se porter acquéreur d'une société d'exploration pétrolière, elle pourrait bien créer la sienne. J'aimerais savoir s'il s'agit d'une politique du gouvernement. Si cette activité doit être poursuivie par la Corporation de développement du Canada, quel sera le rôle de la société nationale des pétroles? Vont-elles toutes les deux s'occuper d'exploration pétrolière? Je pense que cela a besoin d'être clarifié.

● (2100)

La deuxième chose qui m'inquiète, c'est la déclaration du ministre des Finances (M. Turner) dans son exposé budgétaire quand il a parlé de réduire les dépenses en immobilisation des sociétés de la Couronne. J'espère que le ministre nous dira, sinon tout de suite, du moins à l'étape de la troisième lecture, combien d'argent sera mis à la disposition de la société nationale des pétroles. Sera-ce un montant considérable? En vertu de la loi, elle disposera d'actions ordinaires totalisant 500 millions de dollars et sera autorisée à emprunter jusqu'à un milliard de dollars. Si le gouvernement a l'intention de réduire les fonds mis à la disposition de Pétro-Canada pour la présente année fiscale, quel rôle utile Pétro-Canada sera-t-elle alors en mesure de jouer?

Mon troisième souci est de savoir quelles zones bien pourvues seront réservées à cette compagnie nationale des pétroles. Incontestablement, au sud du 60^e parallèle toutes les zones potentiellement riches sont déjà aux mains des sociétés pétrolières multinationales. Dans l'Arctique, ces dernières ont déjà des permis et des licences de prospection pour les régions les plus avantagées, et la situation est la même en ce qui concerne les zones maritimes pleines de promesses.

Je sais que le ministre va rétorquer que la compagnie nationale aura la possibilité de s'associer à d'autres. Je l'espère car cela permettrait à de petites compagnies canadiennes, en s'associant à la nationale, de prendre de l'expansion, de se développer et d'entreprendre des travaux de prospection qu'elles ne pourraient pas faire toutes seules, mais ces petites compagnies n'ont pas les zones qui promettent. Elles n'ont pas les terrains pétrolifères en puissance des grandes sociétés, et je crains que la compagnie nationale des pétroles ne devienne un simple chien d'arrêt qui regarde de loin le pétrole que d'autres vont exploiter à sa place.

Je ne conteste pas du tout le bill. Il donne à la société nationale des pétroles des pouvoirs et un rôle très étendus. Elle peut faire de la prospection pétrolière, elle peut produire du pétrole. Elle peut transporter du pétrole, en raffiner et vendre du pétrole et ses dérivés. Elle a des pouvoirs étendus sur papier, mais la création de cette société constituera un geste gratuit à moins qu'elle ne trouve des gisements pétrolifères et gazifères prometteurs.

J'aimerais que cette société nationale des pétroles porte ses fruits parce que c'est le seul espoir qu'ont les Canadiens d'avoir un certain droit de regard sur l'industrie pétrolière canadienne et d'avoir l'occasion de mettre en valeur les ressources qui appartiennent aux Canadiens et non pas à des sociétés étrangères. Ce ne sera le cas que si le gouvernement peut trouver des gisements pétrolifères et gazifères.

Je me hasarde à faire au ministre la prédiction suivante: s'il n'est pas prêt à le faire prochainement, dans quelques

Pétro-Canada

années les circonstances forceront un gouvernement à nationaliser l'une des principales sociétés pétrolières, se rendant ainsi maître d'acheter, de prendre à ces sociétés les champs pétrolifères et gazifères, les raffineries et les pipe-lines, pour que les Canadiens prennent pour la première fois la direction de leurs propres affaires dans le domaine de la prospection, de la production et du raffinage des produits pétroliers.

Je suis certain que le ministre n'est pas maintenant disposé à aller jusque-là maintenant, mais je suis persuadé que si ce n'est pas le gouvernement actuel, un autre y sera obligé, car les Canadiens se lasseront qu'on dépense des centaines de millions de dollars pour simplement servir avec acharnement les intérêts des grandes sociétés pétrolières, travailler à la périphérie du secteur de la prospection et se comporter en surface comme une société pétrolière, sans que cela rapporte quoi que ce soit économiquement au consommateur canadien. Pour que cette société des pétroles ait une valeur, le gouvernement doit se lancer à fond dans l'entreprise; ne pas rester à la périphérie, mais foncer au cœur même de l'industrie du pétrole et du gaz et le faire par l'entremise d'une société publique afin que les Canadiens bénéficient du développement des ressources qui leur appartiennent de plein droit.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots à l'appui de l'amendement du député de Calgary-Centre (M. Andre). Dire comme l'a fait le ministre dans son exposé budgétaire, qu'il allait diminuer les affectations de capitaux à Petro-Canada, prouve bien à mon avis la valeur réelle que le gouvernement attache à la mesure à l'étude.

Nous sommes saisis de ce bill à un moment où l'industrie est déjà fortement réglementée, et on peut se demander ce que le gouvernement espère accomplir de plus qu'il ne peut le faire déjà en vertu de mesures législatives existantes. Les gisements de pétrole appartiennent aux provinces. Peu importe quelle société fait les forages, y compris Pétro-Canada, je suppose, le pétrole continuera d'appartenir aux provinces. Celles-ci peuvent à leur tour réglementer l'industrie. Elles peuvent prescrire la quantité de pétrole à extraire, et le rythme d'exploitation. Ce sont aussi les provinces qui fixent les redevances, et ainsi de suite, concernant la production du pétrole.

Nous venons d'adopter une loi qui permet au gouvernement fédéral de fixer un prix pour le pétrole vendu d'une province à l'autre. Le gouvernement fédéral peut établir le prix qu'il juge raisonnable pour l'ensemble de l'industrie. Nous savons tous que, par suite du budget, le prix du pétrole à la tête du puits a augmenté de \$1.50 le baril. C'est certainement un indice du pouvoir qu'a le gouvernement fédéral de contrôler le commerce interprovincial et l'exportation du pétrole. Il peut le faire par le biais de l'Office national de l'énergie et il peut sans nul doute décider de la part de profits qui reviendra aux sociétés pétrolières. Enfin, le gouvernement d'une province consommatrice a le droit de fixer le prix à la consommation de l'essence et du mazout.

Comme le laisse entendre le budget, le gouvernement peut imposer des taxes, y compris des taxes aux sociétés, pour que les sociétés pétrolières ne fassent pas de profits excessifs. Il est donc difficile de prévoir à l'heure qu'il est la valeur que prendra cette société pétrolière.

Le ministre n'a jamais tellement précisé quelle forme prendrait cette société. Est-ce que ce sera une société comme Air Canada qui accaparerait de 80 ou 90 p. 100 des activités de l'industrie pétrolière, ne laissant qu'une partie